



OUTILS DE SUPPORT POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DANS LES ACTIVITÉS SAISONNIÈRES DANS L'AGRICULTURE

DICEMBRE 2021



A cura del Gruppo di lavoro di nomina ministeriale.

Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali Ministero della Salute Ministero della politiche agricole, alimentari e forestali INAIL Gruppo di Lavoro del Piano Nazionale di Prevenzione Agricoltura

RÉCOLTE D'OLIVES

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités

risques effectivement présents dans l'entreprise.

Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte manuelle/mécanisée

- Etendre les bâches (phase pas toujours présente)
- Manutention des récipients

Méthodes pour la récolte manuelle des olives :

- sur des bâches; les mains et sont placées dans des paniers ou faites tomber DÉCAPAGE : les olives sont retirées en utilisant uniquement
- appelés « peignes », semblables à des râteaux, avec olives sur les bâches; PEIGNAGE : technique qui consiste à utiliser des outils lesquels sont repassées les cimes en faisant tomber les
- suite au secouage des branches avec de longue perches ; SECOUAGE : les olives sont faites tomber sur les bâches
- CUEILLETTE À TERRE : récolte des olives tombées à terre naturellement.

Méthodes pour la **récolte mécanisée** des olives :

- obtenu par action directe des peignes sur la fronde ; automotrice à l'extrémité de laquelle sont insérés des GAULAGE MANUEL : par le biais de tiges portées par l'opérateur ou reliées à un tracteur ou à une autre machine peignes basculants et rotatifs. Le détachement des olives est
- SECOUAGE : par le biais de machines portatives, automotrices ou reliées au tracteur qui provoquent le de « parapluie à l'envers » ; branches produites par des éléments vibrants équipés ou pas détachement des olives par effet des oscillations des
- tombées par terre par le biais de brosses BROSSAGE : par le biais de machines qui récoltent les olives

Livraison de la récolte

Chargement des récipients sur remorque et transport avec



Étendre les bâches



Gaulage mécanisé avec récolteuse d'olives portative

Equipements de travail

- Récolteuses d'olives
- Récipients (caisses, seaux, paniers, etc.)
- Peignes
- Remorque Échelles
- Secoueurs
- Brosseuses
- Bâches

Tracteur





Récolteuse reliée au tracteur

			Agents physiques				Conditions climatiques défavorables	Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Dangers
	Exposition au bruit lors de l'utilisation de machines pour la récolte					Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires	Contact avec végétation	Glissement, trébuchement	Risques	
Récolteuses pneumatiques connectées à un compresseur entrainé par tracteur	Récolteuses portatives pneumatiques connectées à un compresseur entrainé par moteur à étincelles	Récolteuses portatives avec moteur électrique alimenté par groupe électrogène	Récolteuses portatives avec moteur à étincelles	Récolteuses portatives avec moteur électrique alimenté par batterie	Typologie de machine	T : Choix des machines parmi celles q O/P : Éloignement de la source de bri F/I : Formation et information comm	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés en relation imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.	EPI : Lunettes de protection dans les opérations de décapage et peignage manuel.	O/P : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées	
			1			ui produisent un bas niveau de bu uit (compresseur, groupe électros e d'après outil de support « Info	vêtements de travail appropriés (). ement appropriée (ex.: ombragé ides pour permettre une bonne h			Mesures de prévention et protection (1)
	SS: Surveillance sanitaire.	EPI : Équipements de protection de l'ouïe en garantissant la formation pour leur utilisation.		Non prévues.	Mesures de prévention et protection ultérieures (1)	T : Choix des machines parmi celles qui produisent un bas niveau de bruit. O/P : Éloignement de la source de bruit (compresseur, groupe électrogène, etc.) de la zone d'opération, si possible. F/I : Formation et information comme d'après outil de support « Information et formation risque bruit » .	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés en relation aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.	ige manuel.	fermées avec semelles antidérapante.	et protection (1)

	Agents physiques				Agents physiques				Dangers
Exposition aux vibrations main-bras ou corps tout entier dans l'utilisation des machines pour la récolte					machines pour la récolte	de l'utilisation de			Risques
Récolteuses portatives avec moteur à étincelles	Récolteuses portatives avec moteur électrique alimenté par batterie	Typologie de machine	 T 1: Utilisation de tracteurs ou machines automotrices équipées de siège qui atténue e O/P: Enregistrement, si présent, du dispositif de réglage du siège en fonction de la material et choix des machines parmi celles qui produisent un bas niveau de vibration. T 3: Réduction au minimum du bras de levier dans l'utilisation de machines portatives. F/I: Formation et information comme d'après outil de support « Information et forn 	Brosseuses	Secoueurs automoteurs ou connectés au tracteur	Secoueurs portatifs avec moteur à étincelles	Récolteuses reliées au tracteur ou à d'autres machines automotrices	Typologie de machine	
			nes automotrices équipées de siè dispositif de réglage du siège en qui produisent un bas niveau de de levier dans l'utilisation de mac e d'après outil de support « Info			**			Mesures de prévention et protection (1)
repérables auprès des bases de données de l'INAIL ou des Régions ou des informations fournies par le constructeur des machines) \$\$: Surveillance sanitaire.	EPI : Gants anti-vibratiles (en tenant compte des informations	Mesures de prévention et protection ultérieures (1)	 T1: Utilisation de tracteurs ou machines automotrices équipées de siège qui atténue efficacement les vibrations. O/P: Enregistrement, si présent, du dispositif de réglage du siège en fonction de la masse e de la taille de l'opérateur. T2: Choix des machines parmi celles qui produisent un bas niveau de vibration. T3: Réduction au minimum du bras de levier dans l'utilisation de machines portatives. F/I: Formation et information comme d'après outil de support « Information et formation risque vibrations ». 		formation pour leur utilisation. SS : Surveillance sanitaire.	EPI : Équipements de protection de l'ouie en garantissant la		Mesures de prévention et protection ultérieures (1)	et protection (1)

			Agents physiques					Dangers
			Exposition aux vibrations main-bras ou corps tout entier dans l'utilisation des machines pour la récolte					Risques
Brosseuses	Secoueurs automoteurs ou connectés au tracteur	Récolteuses reliées au tracteur ou à d'autres machines automotrices	Secoueurs portatifs avec moteur à étincelles	Récolteuses portatives pneumatiques connectées à un compresseur entrainé par tracteur	Récolteuses portatives pneumatiques connectées à un compresseur entrainé par moteur à étincelles	Récolteuses portatives avec moteur électrique alimenté par groupe électrogène	Typologie de machine	
								Mesures de prévention
	ss : Surveillance sanitaire.			Régions ou des informations fournies par le constructeur des machines) SS : Surveillance sanitaire.	EPI : Gants anti-vibratiles (en tenant compte des informations repérables auprès des bases de données de l'INAIL ou des		Mesures de prévention et protection ultérieures (1)	évention et protection (1)

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ». Pour les aspects de sécurité des autres machines mises sur le marché ou mises en service après le 21 septembre 1996, référez-vous la déclaration de conformité CE, au marquage CE et aux instructions d'utilisation. Pour les machines mises sur le marché avant le 21 septembre 1996, l'employeur doit veiller au respect des exigences de sécurité prévues à l'Annexe V du décret législatif italien 81/2008 et modifications et intégrations suivantes et fournir les instructions d'utilisation.
Utilisation d'échelles	Chute du haut	Pour les aspects de sécurité des échelles, référez-vous à l'outil de support « Échelles portatives ».
Travaux à proximité de lignes électriques	Électrocution	O/P : Respect des distances de sécurité des équipements utilisés par les conducteurs des lignes électriques (3 m pour les tensions jusqu'à 1 kV, 3,5 m pour les tensions supérieures à 1 kV jusqu'à 30 kV, 5 m pour les tensions supérieures à 30 kV jusqu'à 132 kV et 7 m pour les tensions supérieures à 132 kV).
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1: Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2: Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	T1: Utilisation de peignes à poignée ergonomique et légers. T2: Utilisation de récipients (caisses, seaux, paniers, etc.) avec prise facile O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Réduction du parcours de manutention manuelle des caisses. O/P 4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 5: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations) F/I/A: Formation, information et entrainement comme d'après l'outil de support « Information, formation et entrainement s's surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au tétanos, piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	 O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

^{(1):} O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), F/I/A (formation/information/entrainement), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE MANUELLE DES RAISINS À VIN

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux

risques effectivement présents dans l'entreprise. Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte du raisin.

Les grappes de raisin sont coupées avec des ciseaux spécifiques et placées dans des récipients (caisses, seaux, paniers) qui sont déplacés de quelques mètres dans la rangée près des vignes à vendanger.

Livraison de la récolte.

Une fois remplis, les récipients sont chargés sur une remorque ou vidés directement sur la remorque (équipée de caisson ou trémie) et transportés avec des tracteurs.





Récolte des raisins à vin

Équipements de travail

- Caisses, seaux, paniers
- Caisson ou trémie
- Ciseaux
- Remorque Tracteur



Caisse Ciseaux



Seau

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Glissement, trébuchement	O/P : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.
Équipements de travail	Blessures par ciseaux	T: Utilisation de ciseaux à pointe arrondie, à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/seaux/paniers et pendant les déplacements du travailleur. O/P: Instructions opérationnelles pour éviter des interférences dans la coupe. EPI: Gants de protection anti-coupure.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	T1: Utilisation de ciseaux à poignée ergonomique avec bon façonnage des poignées pour réduire les compressions sur les doigts. T2: Utilisation de récipients (caisses, seaux, paniers, etc.) avec prise facile. O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les et 15 Kg pour les femmes. et 15 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Réduction du parcours de manutention manuelle des caisses. O/P 4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 5: Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations). F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». S5: Surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

(1): 0/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE RAISIN DE TABLE

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux

risques effectivement présents dans l'entreprise.
Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur

Phases du cycle de travail/activités

Récolte du raisin.

champ. Les grappes sont coupées avec des ciseaux et placées dans des caisses directement sur le

sur des bancs d'appui qui sont soulevés périodiquement et déplacés de quelques mètres près d'une nouvelle plante de vigne de la rangée également des brouettes peuvent être utilisées. encore à récolter. Au lieu des bancs d'appui, Les caisses à remplir sont, en général, appuyées

Livraison de la récolte.

successivement, sont placées sur la remorque et Une fois remplies, les responsables appuient en transportées avec des tracteurs. des rangées



Récolte du raisin de table



Collocation du raisin dans la caisse



Manutention de la caisse

- Brouettes





Ciseaux



Equipements de travail

- Bancs d'appui
- Caisses
- Ciseaux
- Remorque
- Tracteur



Banc d'appui Caisse

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Glissement, trébuchement	O/P : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.
Équipements de travail	Blessures par ciseaux	T : Utilisation de ciseaux à pointe arrondie, à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses et les déplacements. O/P : Instructions opérationnelles pour éviter des interférences dans la coupe. EPI : Gants de protection anti-coupure.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	T1: Utilisation de ciseaux à poignée ergonomique avec bon façonnage des poignées pour réduire les compressions sur les doigts. T2: Utilisation de paniers et/ou caisses avec prise facile O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les hommes et 20 C/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Réduction du parcours de manutention manuelle des caisses. O/P 4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 5: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations) F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». SS: Surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	0/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. 0/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

^{(1): 0/}P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE MANUELLE D'ORANGES, CITRONS CLEMENTINES, MANDARINES ET

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux
- risques effectivement présents dans l'entreprise.
- Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte manuelleLa récolte est effectuée depuis le sol ou en montant sur des échelles portatives, en effectuant le détachement du en ramassant les fruits tombés sur des filets placés à pédoncule de l'agrume à main ou à l'aide de ciseaux ou

Collecte des fruits de terre Collecte des fruits à terre

Livraison de la récolte

Le produit cueilli est placé d'abord dans des récipients de petites dimensions (paniers, seaux, etc.), puis dans des caisses qui sont chargées sur une remorque et transportées avec un tracteur.







Caisses

Equipements de travail













Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Glissement, trébuchement	O/P : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante.
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Contact avec végétation	EPI : Lunettes de protection en cas de récolte entre le frondes.

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés en relation aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.
Équipements de travail	Blessures par ciseaux	 T: Utilisation de ciseaux à pointe arrondie, à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/seaux/paniers et les déplacements. O/P: Instructions opérationnelles pour éviter des interférences dans la coupe. EPI: Gants de protection anti-coupure.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de Machines agricoles	Interférences machine - homme	O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Utilisation d'échelles	Chute du haut	Pour les aspects de sécurité des échelles, référez-vous à l'outil de support « Échelles portatives ».
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	T1: Utilisation de ciseaux à poignée ergonomique avec bon façonnage des poignées pour réduire les compressions sur les doigts. T2: Utilisation de récipients et/ou caisses avec prise facile. O/P1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P2: Levage de la charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P3: Réduction du parcours de manutention manuelle des caisses. O/P4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P5: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations). F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». SS: Surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	0/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	T : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

^{(1):} O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE MANUELLE FENOUILS

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux

risques effectivement présents dans l'entreprise.
Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur

Phases du cycle de travail/activités

Récolte

- Extirpation des plantes à la main et coupe de la racine ou bien coupe directement au niveau du collet avec un couteau à pointe carrée en laissant la racine dans le terrain.
- Pose dans des récipients, éventuellement placés sur des brouettes, que le travailleur déplace manuellement le long de la rangée jusqu'à

Livraison de la récolte.

- en entrepôt) ou, en alternative Pose de la récolte directement dans les octabins (produit brut à traiter
- est placé dans des caisses (en simple ou double couche). Les caisses Pelage et pose du produit. Dans le champ, les feuilles extérieures sont enlevées et la partie apicale est coupée. Le produit ainsi traité tracteur, comme c'est le cas pour les octabins. sont à leur tour placées sur des remorques et transportées par



Produit à cueillir





Produit à émonder Produit émondé

Couteau

Équipements de travail

- **Octabins**
- Brouette
- Caisses, seaux
- Couteau
- Remorque





Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise Glissement, trébuchement agricole	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante. O/P 2 : Parcours et voies de passage libres d'encombrements.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions

climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.

Dangers Équipements de travail	Risques Blessures par couteau	Mesures de prévention et protection (1) O/P: Utilisation d'un fourreau spécial pour ranger les couteaux lors de la manutention des caisses/paniers et des déplacements.
	Risques de nature	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à la fiche de support « Tracteur » .
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de securite des tracteurs, référez-vous à la fiche de support « Tracteur ».
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	T 1: Utilisation d'une brouette pour éviter de soulever et de transporter le seau/la caisse pendant la récolte. T 2: Utilisation de paniers et/ou caisses avec prise facile. O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Réduction du parcours de manutention manuelle des caisses. O/P 4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 5: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations) F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». SS: Surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	phytosanitaires	0/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	0/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. 0/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

(1): 0/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE FRAISES EN TUNNEL

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux
- **risques** effectivement présents dans l'entreprise. Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte manuelle des fraises à l'aide de porte-caisses sur lesquels on peut placer jusqu'à deux caisses

Transport à l'extérieur du tunnel par l'opérateur après le remplissage des caisses.

par tracteur. caisses sont chargées sur une remorque et transportées Livraison du produit : Une fois sorties du tunnel, les



Manutention des caisses

Équipements de travail

- Caisses Paniers en
- plastique Porte-caisses Tracteur

Remorque





Panier enplastique

Caisses

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Travail effectué en tunnel	Glissement, trébuchement	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de chaussures fermées ou de chaussures de maintien de la cheville et avec des semelles antidérapantes.O/P 2 : Parcours et voies de passage libres d'encombrements.
Conditions climatiques défavorables	Microclimat dans les tunnels/serres	T: Ventilation des tunnels/serres avec des ouvertures variables proportionnelles à la taille (ouverture égale à au moins 10% de la surface du tunnel/serre). O/P 1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P 3: Vérification de l'utilisation de vêtements respirants appropriés.

	: -	(1)
O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.	Retard dans l'exécution du secours	Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole
O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	Agents biologiques
0/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.	Exposition à des produits phytosanitaires	Substances dangereuses : agents chimiques
 O/P 1: Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2: Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité. 	Interférences machine - homme	Passage de machines agricoles
Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Équipements de travail
T: Utilisation de porte-caisses pour éviter de soulever et de porter la caisse pendant la récolte. O/P 1: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 2: Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations) et/ou O/P 3: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos. F/I: Formation spécifique et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». SS: Surveillance sanitaire.	Postures incongrues Mouvements répétitifs Levage et déplacement de charges	Manutention manuelle des charges
0/P : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants).	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires à l'extérieur du tunnel/de la serre	Conditions climatiques défavorables

(1): O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE DES TÊTES DE SALADE Cultures de plein champ ou tunnel/serre

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux risques
- effectivement présents dans l'entreprise.
- Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Livraison de la récolte.

Le produit est récolté à la main, en position voûtée, à l'aide d'un couteau et épluché sur

Récolte et pelage des têtes de salade.

qui sont transférées par brouette ou autre remorques et transportés par tracteur. où elles sont placées sur des palettes moyen de transport vers la zone de charge Les têtes sont emballées dans des caisses Celles-ci sont ensuite transférées sur des



Récolte de la ses[X1].



Equipements de travail

- Brouette
- Caisses
- Couteau
- Palette
- Remorque

Tracteur





Couteau

Caisse

 $[x_2]$

Mesures de prévention et protection (1)

 $\mathbf{O/P1}$: Vérifiez l'utilisation de chaussures fermées ou, au moins, de chaussures de maintien de la cheville et avec des semelles antidérapantes. $\mathbf{O/P2}$: Parcours et voies de passage libres d'encombrements.

Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise

Glissement, trébuchement

Dangers

Risques

agricole

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Conditions climatiques défavorables	Microclimat dans le tunnel/la serre	 T: Ventilation des tunnels/serres avec des ouvertures variables proportionnelles à la taille (ouverture égale à au moins 10% de la surface du tunnel/serre). O/P 1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P 3: Vérification de l'utilisation de vêtements respirants appropriés.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires à l'extérieur du tunnel/de la serre	 O/P 1: Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.
Équipements de travail	Blessures par couteau	 T: Utilisation de couteaux à pointe arrondie à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/paniers et les déplacements. EPI: Gants de protection anti-coupure.[X3]
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de Machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 3 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues Mouvements répétitifs Levage et déplacement de charges	T: Utilisation d'une brouette pour éviter de soulever le seau/la caisse pendant la récolte et éviter le transport manuel à la livraison. O/P 1: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 2: Horiaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 3: Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations). F/1: Formation et information comme d'après outil de support « Information et formation risque de manutention SS: Surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	 O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

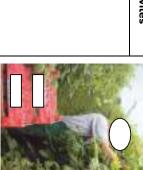
(1): O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

Cultures de plein champ ou tunnel/serre RÉCOLTE PETITS FRUITS

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités

risques effectivement présents dans l'entreprise.
Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur

Phases du cycle de travail/activités





Récolte des fruits Placement des caisses dans le chariot multiétage

caisses qui sont déplacées vers la plante voisine Récolte des fruits : jusqu'à ce qu'elles soient pleines. Les caisses Les fruits, cultivés dans le champ ou dans des tunnels/serres, sont détachés de la tige et sont peuvent être transportées sur des chariots. placés dans des paniers contenus dans des

Livraison du produit. remplies, elles sont chargées sur la remorque et transportées par tracteur. les caisses de conditionnement

Équipements de travail

- Chariots multiétage de récolte
- Caisses et paniers
- Remorque
- Tracteur





Placement des fruits dans les paniers Placement des paniers dans les caisses

Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole Conditions climatiques défavorables Conditions climatiques défavorables Conditions climatiques défavorables Conditions climatiques defavorables Ex Conditions climatiques defavorables Figuipements de travail muse see machines agricoles Passage de machines agricoles In:	Risques Glissement, trébuchement Contact avec la végétation et les structures de support Microclimat dans le tunnel/la serre Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires à l'extérieur du tunnel/de la serre Risques de nature mécanique, électrique, etc. Interférences machine - homme	O/P 1: Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante. O/P 2: Parcours et voies de passage libres d'encombrements. O/P 2: Vérification de l'utilisation de vêtements couvrants au moins lors de la récolte des fruits à épines. EFI : Lunettes de protection lors de la récolte de fruits à épines sur des cultures à hauteur des yeux. T: ventilation des tunnels/serres avec des ouvertures variables proportionnelles à la taille (ouverture égale à au moins 10% de la surface du tunnel/serre). P1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de vêtements de travail appropriés. O/P 1: Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P 1: Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2: Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité. O/P 2: Travail posté entre les différents travail « (en alternant la récolte avec de de la temorque à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Vérification de l'utilisation de vêtements travail (en alternant la récolte avec d'autres)
ts de travail	isques de nature récanique, électrique, etc. rterférences machine	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ». O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences penda
		O/P 2 : Instructions operationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évite. O/P 1 : Chargement de la remorque à hauteurs inférieures au niveau des épaules.
Manutention manuelle Mcdes charges Ch	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	 O/P 1: Chargement de la remonque à nauteurs mienteures au invedu des épaules. O/P 2: Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations) et/ou O/P 3: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos. SS: Surveillance sanitaire. F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ».
Substances dangereuses Ex : agents chimiques ph	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques Pic d'i	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères et tiques	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées. O/P 3 : Utilisation de vêtements couvrants lorsqu'il existe un risque d'exposition aux piqûres de tiques.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	 O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

^{(1):} O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE MANUELLE DU BASILIC DANS LES TUNNELS/SERRES

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux

risques effectivement présents dans l'entreprise.
Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou Les mesures de prévention et de protection associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur

Phases du cycle de travail/activités

Récolte manuelle.

de planches en bois) à l'autre, légèrement surélevées pour ne pas écraser la plante, et servent de support pour la récolte du basilic plus interne dans la rangée. Des planches en bois sont placées d'une allée (également constituée

Livraison de la récolte.

Les grappes récoltées sont placées dans des caisses transportées, ensuite, à l'extérieur de la serre, chargées sur une remorque et transportées par tracteur.



La récolte en serre

Équipements de travail

- Caisses Remorque Tracteur



Équipements de travail	Planches en bois	Conditions climatiques défavorables	Conditions climatiques défavorables	Travail en serre	Dangers
Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Risque de chute	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires à l'extérieur du tunnel/de la serre	Microclimat en tunnel/serre	Glissement, trébuchement	Risques
Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».	T : les passerelles ont une largeur d'au moins 60 cm et sont constituées de planches d'une épaisseur minimale de 4 cm et d'une largeur minimale de 20 cm.	O/P : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants).	T: Ventilation des tunnel/serres avec des ouvertures variables proportionnelles à la taille (ouverture égale à au moins 10% de la surface du tunnel/serre). O/P 1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P 3: Vérification de l'utilisation de vêtements respirants appropriés.	 O/P 1 : Vérifiez l'utilisation de chaussures fermées ou, au moins, de chaussures de maintien de la cheville et avec des semelles antidérapantes. O/P 2 : Parcours et voies de passage libres d'encombrements. 	Mesures de prévention et protection (1)

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Passage de	Interférences machine	O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de
machines agricoles	- homme	charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
		T : Utilisation de porte-caisses pour éviter de soulever et de porter la caisse pendant la récolte. O/P 1 : Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules.
Manutention manuelle	Postures incongrues. Mouvements répétitifs.	O/P 2 : Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations) et/ou
des charges	Levage et déplacement de charges	0/P 3 : Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos. SS : Surveillance sanitaire.
		F/I : Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges » .
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

^{(1): 0/}P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE MANUELLE LÉGUMES DANS LES TUNNELS/SERRES Concombres, Courgettes, Aubergines, etc.

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités
- **risques** effectivement présents dans l'entreprise.
- Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

- Récolte effectuée avec seau ou
- détachement ou, pour certaines cultures, par coupe avec des ciseaux ou des couteaux et placés dans des sont généralement placées sur des bancs d'appui à la sortie du tunnel. récipients (caisses, seaux). Les caisses Les légumes sont récoltés
- Livraison de la récolte.
- Les récipients sont ensuite chargés sur des palettes ou placés dans des octabins pour transportés par tracteur. être transférés sur une remorque et

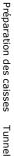






Récolte des légumes Transport des caisses avec brouette







Équipements de travail

- Bancs d'appui Octabins
- Brouette Caisses, seaux
- Ciseaux

Couteaux

- Remorque
- Tracteur







Ciseaux

Mesures de prévention et protection (1)

O/P 1: Vérifiez l'utilisation de chaussures fermées ou, au moins, de chaussures de maintien de la cheville et avec des semelles antidérapantes. **O/P 2**: Parcours et voies de passage libres d'encombrements.

tunnel/serre

Glissement, trébuchement

Travail effectué en

Dangers

Risques

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Travail effectué en tunnel/serre	Contact avec végétation	O/P : Gants pour le travail même en récolte par détachement, sans outils facilitateurs, en présence de végétation irritante.
Conditions climatiques défavorables	Microclimat en tunnel/serre	T: Ventilation des tunnel/serres avec des ouvertures variables proportionnelles à la taille (ouverture égale à au moins 10% de la surface du tunnel/serre). O/P 1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P 3: Vérification de l'utilisation de vêtements respirants appropriés.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires à l'extérieur du tunnel/de la serre	O/P : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants).
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	T1: Utilisation d'une brouette pour éviter de soulever et de transporter le seau/la caisse pendant la récolte. T2: utilisation de paniers et/ou caisses avec prise facile. O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations) et/ou O/P 4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos. S5: Surveillance sanitaire. F/1: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ».
Équipements de travail	Blessures par ciseaux ou couteaux	T : Utilisation de couteaux ou ciseaux à pointe arrondie à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/paniers et les déplacements. EPI : Gants de protection anti-coupure.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	0/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	0/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. 0/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

pommier, poirier, pêcher, abricotier, prunier, cerisier, kiwi, RÉCOLTE MANUELLE FRUITS CULTIVÉS PAR RANGÉES kaki, etc.

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux **phases du cycle de** travail/activités et aux
- risques effectivement présents dans l'entreprise.
- Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte manuelle.

Les fruits sont récoltés au sol ou à l'aide d'échelles, détachés ou, dans le cas de certaines cultures, coupés avec des ciseaux et selon le type de culture. ensuite chargés sur des palettes ou placés dans des octabins, placés dans des récipients (caisses, seaux). Les récipients sont

Récolte manuelle au moyen d'octabins portés/trainés. Les fruits, détachés de la plante, sont déposés directement dans un tracteur, ou sur d'autres dispositifs qui acheminent le produit directement dans l'octabin. les octabins disposés en ligne le long des rangées et tractés par

Récolte manuelle par le biais d'un cueilleur de fruits.

ouvrant pour être vidées dans les octabins, ou dans des caisses Les opérateurs montent sur le cueilleur de fruits, cueillent les fruits debout sur le cueilleur à une distance d'environ 1,5-2,5 mètres de hauteur, ils les déposent dans des caisses de taille variable, selon le type de fruit, qui dans certains cas ont un fond

Livraison de la récolte Chargement des récipients sur remorque et transport avec tracteur



Coupe de la tige



Octabins

Récolte depuis échelle





Récolte depuis cueilleur de fruits

Equipements de travail

- Octabins
- Cueilleur de fruits
- Caisses
- Ciseaux
- Remorque

Tapis transporteur

- Echelles portatives
- Seaux/paniers
- Tracteur







Cueill de fruits



Ciseaux



O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le syste italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.
T : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P : Application de mesures de premier secours appropriées.
O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des prodi
 T: Utilisation de ciseaux à poignée ergonomique avec bon façonnage des poignées pour réduire les compressions sur les doigts. O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Réduction du parcours de manutention manuelle des caisses. O/P 4: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 5: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations) F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». SS: Surveillance sanitaire.
0/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge 0/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
O/P: respecter les distances de sécurité des équipements utilisés par rapport aux conducteurs des lignes électriques (3 m pour les tensions jusqu'à 1 kV, 3,5 m pour les tensions supérieures à 1 kV jusqu'à 30 kV, 5 m pour les tensions supérieures à 30 kV jusqu'à 132 kV et 7 m pour les tensions supérieures à 132 kV).
Pour les aspects de sécurité des échelles, référez-vous à l'outil de support « Échelles portatives »
Pour les aspects de sécurité du cueilleur de fruits, référez-vous à l'outil de support « Cueilleur de fruits ». Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
T: Utilisation de ciseaux préférablement à pointe arrondie, à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/paniers et les déplacements. O/P: Instructions opérationnelles pour éviter des interférences dans la coupe. EPI: Gants de protection anti-coupure
O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés en relation aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.
O/P : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante
Mesures de prévention et protection (1)

RÉCOLTE MANUELLE DE LA TOMATE DANS LES SERRES

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
- L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités

risques effectivement présents dans l'entreprise.

Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte

La récolte s'effectue sans saisonnalité précise.

Les grappes de tomates cerises sont coupées à l'aide de

- ciseaux ou à la main et placées dans des caisses ou des seaux. La hauteur des cultures est fonction de la variété et des Les plantes grimpantes qui atteignent des longueurs longueur de la tige, la récolte a donc lieu à différentes hauteurs. techniques de culture. Les tomates mûrissent sur toute la
- abaissées à l'aide d'un système de cordes pour maintenir la importantes pendant la récolte peuvent être levées et zone de récolte à la hauteur des genoux ou des épaules.
- d'appui à l'extérieur de la serre. Les caisses sont généralement placées à terre ou sur des bancs

Livraison de la récolteChargement des récipients sur remorque et transport avec tracteur.





Phases de la

Équipements de travail

- Chariots
- Brouette
- Caisses, seaux
- Ciseaux
- Tracteur Remorque





Ciseaux

Caisse

Mesures de prévention et protection (1)

O/P 1 : Vérifiez l'utilisation de chaussures fermées ou, au moins, de chaussures de maintien de la cheville et avec des semelles antidérapantes. **O/P 2 :** Parcours et voies de passage libres d'encombrements.

Travail effectué en serre

Dangers

Risques

Glissement, trébuchement

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Travail effectué en serre	Contact avec végétation	O/P : Gants pour le travail même en récolte par détachement, sans outils facilitateurs, en présence de végétation irritante.
Conditions climatiques défavorables	Microclimat en serre	T: Ventilation des tunnels/serres avec des ouvertures variables proportionnelles à la taille (ouverture égale à au moins 10% de la surface du tunnel/serre). O/P1: Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P2: Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation. O/P3: Vérification de l'utilisation de vêtements respirants appropriés.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires à l'extérieur du tunnel/de la serre	O/P: Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants).
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	 T1: Utilisation d'un chariot/d'une brouette pour éviter de soulever et de porter le seau/la caisse pendant la récolte. T2: utilisation de paniers et/ou caisses avec prise facile. T3: Application de techniques culturales permettant de maintenir la hauteur des tomates à récolter entre les genoux et les épaules. O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 4: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations). S5: Surveillance sanitaire. F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ».
Équipements de travail	Blessures par ciseaux	T: Utilisation de ciseaux à pointe arrondie à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/paniers et les déplacements. O/P: Procédures pour éviter des interférences dans la coupe. EPI: Gants de protection anti-coupure.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1: Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2: Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

RÉCOLTE MANUELLE LÉGUMES EN PLEIN CHAMP tomate, aubergine, poivron, courgette, etc.

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux
- **risques** effectivement présents dans l'entreprise. Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte des légumes.

Les légumes sont récoltés par détachement, en utilisant, pour certaines cultures, des ciseaux ou des couteaux. Ils sont pelés, si nécessaire, et placés dans des seaux ou des caisses. Des les caisses le long des rangées. brouettes sont également utilisées pour déplacer

Livraison du produit.

chargés sur des remorques, ou déposés dans des octabins pour être ensuite transportés par Les produits collectés dans les caisses sont









Utilisation de brouettes pour le déplacement des caisses



Seaux

Remorque

Ciseaux Couteaux **Équipements de travail**

Brouettes

Caisses Octabins







Caisse

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Champs, forêts et autres terrains de l'entr.	Glissement, trébuchement	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante. O/P 2 : Parcours et voies de passage libres d'encombrements.
forêts et autres de l'entr.	Contact avec végétation	0/P : Gants pour le travail même en récolte par détachement, sans outils facilitateurs, en présence de végétation irritante.
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au rayonnement solaire, au froid, à la pluie, au vent	 O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pendant la période estivale, les activités de récolte sont effectuées pendant les heures les plus fraiches. O/P 3 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex. ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.

7	7	
Dangers	Risques	Mesures de prevention et protection (1)
Équipements de travail Outils manuels	Blessures par ciseaux ou couteaux	T : Utilisation de couteaux ou ciseaux à pointe arrondie à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses/paniers et les déplacements. EPI : Gants de protection anti-coupure.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur ».
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1 : Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2 : Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
	Mouvements répétitifs. Postures incongrues. Levage et déplacement de charges	T 1 : Utilisation d'une brouette pour éviter de soulever et de transporter le seau/la caisse pendant la récolte. T 2 : Utilisation de récipients avec prise facile. O/P 1 : Travail posté entre les différents travaux (en alternant la récolte avec d'autres opérations) et/ou
Manutention manuelle des charges		O/P 2: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos. O/P 3: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 4: Charge des caisses à hauteurs inférieures au niveau des épaules. SS: Surveillance sanitaire. F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ».
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au tétanos, Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.
(1)		

(1): 0/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

RÉCOLTE MANUELLE DE L'ARTICHOT

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et protection pour les phases du cycle de travail/activités et pour les risques indiqués.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux phases du cycle de travail/activités et aux
- **risques** effectivement présents dans l'entreprise.

 Les **mesures de prévention et de protection** associées aux risques présents dans l'entreprise et non pris en compte dans cet outil de support (ou traités partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.

Phases du cycle de travail/activités

Récolte artichaut avec les épines

- Coupe de la tige avec couteau
- Transfert du produit dans le panier ou la brouette.

Récolte artichaut sans les épines

- Récolte des artichauts à la main ou au couteau Transfert du produit dans le panier ou la brouette.

Livraison de la récolte

Les produits récoltés sont chargés sur des remorques, ou déposés dans des octabins pour être ensuite transportés par



Récolte avec panier en bandoulière



Récolte de l'artichaut sans les épines

Équipements de travail

- Octabins Brouette
- Panier en bandoulière Couteau
- Remorque Tracteur



Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Glissement, trébuchement	O/P : Vérification de l'utilisation de chaussures appropriées fermées avec semelles antidérapante.
Champs, forêts et autres terrains de l'entreprise agricole	Contact avec végétation	O/P : Vérification de l'utilisation de vêtements couvrants lors de la récolte de l'artichaut avec les épines. EPI 1 : Lunettes de protection lors de la récolte de l'artichaut avec les épines. EPI 2 : Tablier contre les perforations dans la récolte de l'artichaut avec les épines. EPI 3 : Gants de protection contre les coupures et les perforations.

Dangers	Risques	Mesures de prévention et protection (1)
(•	
Conditions climatiques défavorables	Exposition à la chaleur, au froid, à la pluie, au vent, aux radiations solaires	O/P 1 : Vérification de l'utilisation de vêtements de travail appropriés aux conditions climatiques spécifiques (ex.: coiffe, imperméable, vêtements transpirants). O/P 2 : Pauses en zone de rafraichissement appropriée (ex.: ombragée) et avec fréquences variables en relation aux conditions climatiques. Mise à disposition de liquides pour permettre une bonne hydratation.
Équipements de travail	Blessures par couteau	T : Utilisation de couteaux à pointe arrondie, à ranger dans leur fourreau pendant la manutention des caisses et les déplacements. EPI : Gants de protection contre les coupures et les perforations.
Équipements de travail	Risques de nature mécanique, électrique, etc.	Pour les aspects de sécurité des tracteurs, référez-vous à l'outil de support « Tracteur »
Passage de machines agricoles	Interférences machine - homme	 O/P 1: Instructions opérationnelles pour le passage des machines agricoles pour éviter des interférences pendant les phases de charge. O/P 2: Instructions opérationnelles afin que le transport de personnes sur les remorques soit évité.
Manutention manuelle des charges	Postures incongrues. Mouvements répétitifs. Levage et déplacement de charges	 T1: Utilisation de paniers avec des bretelles rembourrées pour éviter les traumatismes de la région des épaules. T2: Utilisation des paniers de capacité réduite. O/P 1: Manutention du chargement en prévoyant l'emploi de plusieurs travailleurs quand celui-ci dépasse 20 Kg pour les hommes et 15 Kg pour les femmes. Pour les travailleurs entre 18 et 45 ans les valeurs ci-dessus deviennent 25 Kg pour les hommes et 20 Kg pour les femmes. O/P 2: Utilisation de la plate-forme de charge à hauteurs inférieures au niveau des épaules. O/P 3: Horaires de travail appropriés avec suffisamment de périodes de repos et/ou O/P 4: Travail posté entre les différents travaux (alterner la récolte avec d'autres opérations) F/I: Formation et information comme d'après l'outil de support « Information et formation risque de manutention manuelle des charges ». SS: Surveillance sanitaire.
Substances dangereuses : agents chimiques	Exposition à des produits phytosanitaires	O/P : Respect du délai de carence indiqué sur l'étiquette des produits phytosanitaires.
Agents biologiques	Exposition au Tétanos Piqûres d'hyménoptères	O/P 1 : Vérification de la couverture vaccinale antitétanique. O/P 2 : Application de mesures de premier secours appropriées.
Travaux dans des lieux isolés différents du siège de l'entreprise agricole	Retard dans l'exécution du secours	O/P 1 : Présence d'un paquet de médication à proximité de la zone où se déroule la récolte. O/P 2 : Présence d'un moyen de communication approprié pour activer rapidement le système d'urgence du Service Sanitaire National italien à proximité de la zone où se déroule la récolte.

^{(1):} O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques), F/I (formation/information), SS (surveillance sanitaire), EPI (équipements de protection individuelle).

ÉCHELLES PORTATIVES

- L'outil de support identifie les **mesures de prévention et de protection** pour les équipements définis dans la description.
- L'employeur met en œuvre, parmi les **mesures de prévention et protection** reportées ci-dessous, celles liées aux équipements effectivement
- présents dans l'entreprise.
- Les mesures de prévention et de protection associées aux utilisations non traitées dans cet outil de support (ou partiellement traitées ou non totalement correspondantes à la réalité de l'entreprise) devront être complétées par l'employeur.

Description

Les ÉCHELLES PORTATIVES AVEC ÉCHELONS/MARCHES sont

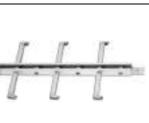
subdivisees en :

Echelles d'appui :

- Echelles à un seul tronc.
- Echelles enfichables.
- Échelles télescopiques (avec mécanisme ou manuelles).
- Echelles convertibles.
- Echelles à un seul montant.

Échelles doubles :

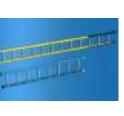
- 0
- Échelles doubles à un tronc de montée. Échelles doubles à deux troncs de montée.
- Échelles doubles superposées.
- Échelles tripode.
- Les échelles portatives doivent être conformes à l'article 113 ou à l'Annexe XX du Décret législatif
- 81/2008 et modifications et intégrations suivantes, relativement aux dispositions
- de caractère constructif.
- Les échelles en bois à un seul montant doivent être conformes au D.I. 27/03/1998



Échelle à un seul montant



Échelle télescopique convertible



Échelle enfichable

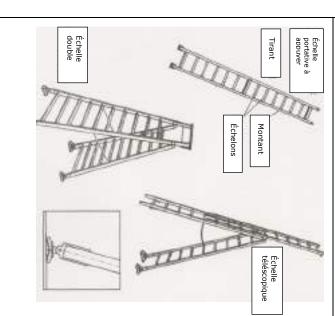


Échelle tripode

Références

- Décret législatif italien 81/2008 et modifications et intégrations suivantes (Titre IV art. 113 et Annexe XX)
- D.I. 27/03/1998

Exemples d'échelles



Mesures de prévention et protection (1)

Exigences de sécurité

- remplacés par des lattes de bois clouées aux montants ne sont pas utilisées. T 1: les échelles sont en bon état de conservation, exempts de détériorations/dommages qui pourraient affecter leur résistance et leur fonctionnalité. Les échelles dont les échelons cassés sont
- T 2 : les échelles sont munies de dispositifs antidérapants aux extrémités inférieures des montants
- auquel cas les extrémités supérieures des montants sont fixées à des parties fixes ; les échelles de travail de plus de 8 mètres sont équipées d'un petit bois pour réduire la flèche. T 3 : les échelles composées de deux éléments emboitables ou plus répondent aux exigences suivantes : la longueur de l'échelle en place ne dépasse pas 15 mêtres, sauf exigences particulières,
- au-delà de la limite de sécurité préétablie **T 4** : les échelles doubles ne doivent pas dépasser une hauteur de 5 mètres et doivent être munies d'une chaine d'une résistance adéquate ou d'un autre dispositif empêchant l'ouverture de l'échelle
- T 5 : Les échelles portatives conformes à l'Annexe XX du décret législatif italien 81/2008 et modifications et intégrations suivantes sont accompagnées des certifications prévues par la normee technique de référence et d'une fiche ou d'un livret spécifique.
- T 6 : Les échelles en bois à un seul montant portent de manière visible et indélébile le nom ou la marque du fabricant, l'année de construction et la charge maximale autorisée et sont accompagnées d'une fiche ou d'un livret spécifique conformément au D.I. 27/03/1998.

Indications pour l'utilisation

Avant l'utilisation, il faut vérifier que :

- **O/P 1 :** aucune partie de l'échelle ne manque ; si présents, les pieds en caoutchouc ou en plastique antidérapants sont correctement insérés dans leur logement à la base des montants.
- O/P 2 : l'échelle repose sur un support stable, résistant, de taille appropriée et immobile, de sorte que les échelons/marches soient horizontaux.
- ou par toute autre solution d'efficacité équivalente. O/P 3 : le glissement du pied des échelles à échelons, pendant leur utilisation, soit empêché par la fixation de la partie supérieure ou inférieure des montants ou par tout dispositif antidérapant
- **O/P 4 :** les échelles à échelons utilisées pour l'accès sont telles qu'elles dépassent suffisamment le niveau d'accès, à moins que d'autres dispositifs ne garantissent une prise sûre O/P 5 : les échelles à échelons composées de plusieurs éléments enfichables ou télescopiques soient utilisées de manière à ce que les éléments ne se déplacent pas les uns par rapport aux
- O/P 6 : des chaussures soient portées pour se tenir en toute sécurité sur les échelons/marches.
- direct, des ouvertures dans le vide. **O/P 7 :** il n'y ait pas de dangers à proximité immédiate et en hauteur, tels que des lignes électriques sous tension, des pièces électriques non protégées de manière adéquate contre le contact

Pendant l'utilisation :

- O/P 1 : les échelles soient correctement fixées ou tenues par une autre personne lorsque leur hauteur ou d'autres causes créent un danger de glissement
- O/P 2 : d'échelles composées de deux ou plusieurs éléments enfiches, une personne exerce une surveillance continue depuis le sol.
- O/P 3 : d'échelles composées de deux éléments enfichables ou plus, personne ne se trouve sur l'échelle lorsqu'elle est déplacée latéralement.
 O/P 4 : d'échelles à échelons, vous avez un pied et une prise sûrs à tout moment. En particulier, le transport à la main sur l'échelle à échelons, n'empêche pas une prise sûre.
- O/P (mesures organisationnelles/procédurales), T (mesures techniques).

L'outil de support traite forestier, à roues ou ayant au moins deux maximale par construct spécialement conçu pou actionner ce interchangeables destir ou forestier, ou pour agricoles ou forestières		Outils de support N.31
L'outil de support traite tout tracteur agricole ou forestier, à roues ou à chenilles, à moteur, ayant au moins deux essieux et une vitesse maximale par construction d'au moins 6 km/h, spécialement conçu pour tirer, pousser, porter ou actionner certains équipements interchangeables destinés à un usage agricole ou forestier, ou pour tracter des remorques agricoles ou forestières.	Description	- L'outil de support identifie les mes - L'employeur met en œuvre, parmi dans l'entreprise. - Les mesures de prévention et d correspondant pas totalement à la
	the state of the s	TRACTEUR - L'outil de support identifie les mesures de prévention et de protection pour les équipements définis dans la description L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux équipements effectivement présents dans l'entreprise Les mesures de prévention et de protection associées aux utilisations non traitées dans cet outil de support (ou traitées partiellement ou ne correspondant pas totalement à la réalité de l'entreprise) doivent être intégrées par l'employeur.
Décret législatif italien 81/08 modifications et intégrations suivantes (Tit. III chapitre 1). Décret législatif italien 285/1992. Décret législatif italien 17/2010. D.M. 19/11/2004. D.M. 07/04/2011. D.I. 20/05/2015. Accord État Régions 22.02.2012.	Références	dans la description. iées aux équipements effectivement présents support (ou traitées partiellement ou ne
/08 modifications et I chapitre I).		

Références	ENTRETIEN
Arts. 36, 37 et 73 du décret législatif italien 81/2008. Accord État Régions 22.02.2012.	Documentation certifiant que l'opérateur en charge de l'utilisation du tracteur a été informé, formé, entrainé et habilité.
Références	INFORMATION, FORMATION, ENTRAINEMENT ET HABILITATION POUR L'UTILISATION
Décret législatif italien 17/2010 de mise en œuvre de la directive 2006/42/CE. D.M. Infrastructures et Transports du 7 avril 2011 de mise en œuvre de la directive 2010/52/CE.	Tracteurs mis sur le marché après le 06.03.2010 Manuel d'instructions ou instructions pour l'utilisation.
D.M. Infrastructures et Transports du 19.11.2004 de mise en œuvre de la direction 2003/37/CE.	Tracteurs homologués à partir du 07.05.1997 Annexe technique.
Décret législatif italien 17/2010 de mise en œuvre de la directive 2006/42/CE.	Tracteurs mis sur le marché après le 06.03.2010 Déclaration de conformité à la Directive 2006/42/CE.
D.M. Infrastructures et Transports du 19.11.2004 de mise en œuvre de la direction 2003/37/CE. Décret législatif italien 285 du 30.04.1992 (art. 76, alinéa 6).	Tracteurs non immatriculés Certificat de conformité ou déclaration de conformité au type homologué. Tracteurs immatriculés Certificat d'immatriculation.
Références	DOCUMENTATION d'accompagnement du tracteur

Décret législatif italien 81/08, Art. 71, alinéa	lans le temps. Les résultats des contrôles doivent être reportés par écrit.
	garantir la permaner

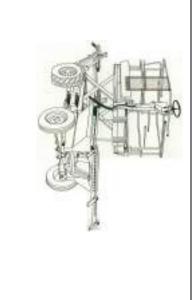
Réaliser des opérations d'entretien afin de garantir la permanence des exigences de sécurité dans le temps. Les résultats des contrôles doivent être reportés par écrit.	ntir la permanence des exigences de sécurité pécret législatif italien 81/08, Art. 71, alinéa 4, lett. a), point 2, alinéa 8, lett. b) et alinéa 9.
	EXIGENCES DE SÉCURITÉ
RISQUE	MESURE
	Le tracteur est équipé de :
Penyercoment	une structure de protection contre le renversement (cabine ou châssis) assurant un certain volume de sécurité au niveau du poste de conduite ;
	ceinture de sécurité pour le siège du conducteur et pour le siège du passager, le cas échéant. Ne transportez des passagers dans le champ <u>que si</u> le dispositif de protection contre le renversement offre une protection adéquate également aux passagers. Sinon, il est possible de transporter les passagers <u>uniquement</u> en phase de circulation sur route publique ;
	Le tracteur est équipé de protections qui empêchent l'accès aux zones dangereuses des éléments mobiles qui peuvent représenter une source de danger en cas de contact non intentionnel. Les parties du tracteur protégées sont :
Enchevêtrement nincement et	prise de force aussi bien avant qu'arrière ;
cisaillement	courroies pour la transmission du mouvement (ex. alternateur, dynamo, entilateur) ;
	ventilateur du système de refroidissement ;
	eléments qui peuvent déterminer un danger de pincement et de cisaillement avec l'opérateur en position de conduite (ex. système d'articulation dans les tracteurs articulés) ;
	autres organes en mouvement (ex. Arbre à cardan de transmission du mouvement aux roues avant).
Contact avec les parties chaudes	Le tracteur est équipé de protections des surfaces externes des composants du système d'échappement des gaz (silencieux, collecteur, etc.) et des surfaces externes des vérins et des culasses, si à proximité de la zone d'accès au poste de conduite.
Glissement, chute	Le tracteur est équipé de moyens d'accès au poste de conduite (marches, échelles, poignées ou mains-courantes) si la distance verticale de la plate-forme du poste de conduite par rapport au niveau du sol dépasse les 550 mm. Sur le tracteur sont installées des mains-courantes ou des poignées de façon à garantir à l'opérateur trois point d'appui/prise pendant les phases d'accès ou de sortie du poste de conduite. Dans les tracteurs à chenilles, les chenilles et les patins des chenilles sont utilisés comme marches d'accès si trois points de contact en tout sont prévus pour l'opérateur. Si la chenille est utilisée comme marche, la distance verticale de la chenille à la plate-forme de conduite n'est pas supérieure à 500 mm.
Déplacement involontaire	Le tracteur est équipé de dispositifs qui empêchent le démarrage du moteur si cette opération risque de provoquer son déplacement incontrôlé (ex. avec la vitesse insérée) ou le mouvement de la prise de force avant ou arrière.
	Le tracteur est équipé de :
Investissement ou choc	lispositif rétroviseur sur le côté gauche (il n'est pas nécessaire dans les tracteurs non immatriculés qui ne peuvent pas circuler sur route publique) ;
	essuie-glace dans le cas où un pare-brise est présent ;
	dispositifs d'éclairage et signalisation lumineuse ;
	avertisseur sonore.
Bruit	Le tracteur est équipé de silencieux de la partie terminale du système d'échappement des effluents gazeux (marmite).

Machine agricole cueilleur de fruits

- L'outil de support identifie les mesures de prévention et de protection pour les équipements définis dans la description.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux équipements effectivement présents
- dans l'entreprise.
- Les mesures de prévention et de protection associées aux utilisations non traitées dans cet outil de support (ou partiellement traitées ou non totalement correspondantes à la réalité de l'entreprise) devront être complétées par l'employeur.

Description

de la plate-forme de travail. Les fruits récoltés sont déposés dans des récipients automotrice destinée à opérer sur terrain, même inégal, pour déplacer un ou plusieurs opérateurs aux positions de travail pour effectuer la récolte des fruits, L'outil de support identifie les mesures techniques de prévention et protection spécifiques pour le cueilleur de fruits défini comme une plate-forme de travail (caissons, octabins, ...) placés sur la plate-forme. l'éclaircissage, l'élagage ou d'autres opérations relatives à l'entretien des arbres



Législation, normes techniques et documents techniques de référence

Décret législatif italien 81/08

modifications et intégrations suivantes

(Tit.III chapitre I) décret législatif italien

17/2010

Arts. 36, 37 et 73 du décret législatif italien 81/2008	Documentation certifiant que l'opérateur en charge de la conduite de la machine a été informé, formé et entrainé.
Références	INFORMATION, FORMATION, ENTRAINEMENT ET HABILITATION POUR L'UTILISATION
art. 71 alinéa 11 du décret législatif italien 81/08 et D.M 11/4/2011	Fiche technique et procès-verbaux de vérification
DPR 459/96, décret législatif italien 17/2010	Instructions pour l'utilisation, obligatoires pour toutes les machines mises sur le marché ou en service après le 31.12.1996.
Décret législatif italien 17/2010 de mise en œuvre de la directive 2006/42/CE	Certificat de conformité à la directive 2006/42/CE pour les machines mises sur le marché ou en service depuis le 6.3.2010.
DPR 459/96 italien de mise en œuvre de la directive 98/37/CE	Certificat de conformité à la directive 98/37/CE pour les machines mises sur le marché ou en service du 31.12.1996 au 5.3.2010.
Références	DOCUMENTATION OBLIGATOIRE
D.M. 11/04/2011	

	EXIGENCES DE SÉCURITÉ
Kisque	est équipée de dispositife de cécurité contro l'économent et le cicnillement Cette
, pincement et cisaillement	respect des espaces minimaux, pas moins de 25 mm, entre les parties mobiles et entre les parties mobiles et fixes. Dans le cas où les espaces minimaux ne sont pas garantis, une des solutions suivantes doit être présente : • barrières
	 bâches de protection commandes multiples à actionnement simultané de façon à employer en même temps les mains de l'opérateur dispositifs de sécurité qui interrompent la descente de la plate-forme dans le cas où les mains de l'opérateur ou l'opérateur luimême se trouvent dans la zone d'écrasement déterminée par l'abaissement celle-là.
Stabilité	La machine est équipée de : • dispositifs pour empêcher la marche avec plate-forme hors de la position de repos à vitesse supérieure à celle de travail. Cette exigence est considérée satisfaite, par ex., par le bais d'un micro-interrupteur, détecteur de proximité, encodeur. Le dispositif se réfère exclusivement à la position de la plate-forme et non des petits
	balcons. Dispositifs pour empêcher le mouvement vertical de la plate-forme pendant la marche à vitesse de transfert. Dispositif limiteur de vitesse de travail et/ou de transfert.
	 Dispositif ilimiteur de vitesse de travail et/ou de transfert. Inclinomètre, dispositif qui avertit l'opérateur, par le biais d'un signal acoustique ou visuel, que les limites maximales de stabilité longitudinale et latérale identifiées par le constructeur sont sur le point d'être atteintes.
Chute du haut	La plate-forme de la machine est équipée de parapets constitués par un courant supérieur, un courant intermédiaire et une bande bloque-pied. La bande bloque-pied bloque-pied peut être remplacée par un courant inférieur. La bande bloque-pied n'est pas demandée en correspondance de la zone d'accès des octabins.
Descente accidentelle de la plate-forme	La machine est équipée de dispositif de protection contre la descente accidentelle de la plate-forme levable (ex. clapets de sécurité).
Mouvement incontrôlé	La machine est équipée d'arrêt d'urgence et de frein de stationnement. Dans certaines machines, le frein de stationnement s'active automatiquement chaque fois que la machine s'arrête.
Investissement ou choc	
Actionnement involontaire des commandes	
	Les leviers des distributeurs hydrauliques de la machine sont du type à action maintenue.
Actionnement non autorisé	La machine est équipée d'un dispositif qui empêche l'utilisation aux personnes non autorisées, par ex. clé d'allumage du moteur.
Risque électrique	Les câbles électriques sont protégés du contact avec des surfaces métalliques abrasives et résistantes aux contacts avec le lubrifiant ou le carburant ou protégés contre ces substances. Les câbles sont positionnés de telle manière qu'aucune position ne soit en contact avec le système de décharge, les parties mobiles ou les coins vifs.
Glissement, chute	Présence de moyens d'accès au poste de conduite (par exemple échelles ou marches). Si la hauteur par rapport au sol du plancher du poste de conduite est supérieure à 550 mm, les échelles ou les marches d'accès doivent être équipées des deux côtés de mains-courantes et de poignées.
Contacts non intentionnels avec des	La machine est équipée de protections ou de barrières afin que les parties mobiles du système de transmission de puissance soient protégées contre tout contact involontaire. Les protections peuvent être :
parties en mouvement	 fixes avec systèmes de fixation (par exemple vis, boulons, etc.) retirables uniquement avec des outils spécifiques (par exemple tournevis, clés anglaises, etc.); articulés de telle sorte qu'elles ne puissent être ouvertes qu'avec des outils spécifiques et qu'elles se ferment en se verrouillant automatiquement sans l'aide d'outils; mobiles associées à un dispositif de verrouillage qui empêche la mise en route des fonctions dangereuses de la machine tant que les protections ne sont pas fermées et de commande d'arrêt dès qu'elles ne sont plus fermées.
Surfaces chaudes	Présence de protections ou d'isolation des surfaces chaudes à proximité des marches, des mains-courantes, des poignées et des parties de la machine qui peuvent être utilisées comme moyen d'accès. Les protections peuvent également être réalisées avec des tôles perforées.

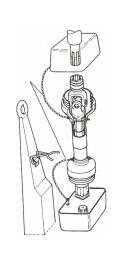
Arbre à cardan

de support N. 33 FICHE

- -- L'outil de support identifie les **mesures de prévention et de protection** pour les équipements définis dans la description.
 L'employeur met en œuvre, parmi les mesures de prévention et protection reportées ci-dessous, celles liées aux équipements effectivement présents dans l'entreprise.
- Les mesures de prévention et de protection associées aux utilisations non traitées dans cet outil de support (ou partiellement traitées ou non totalement correspondantes à la réalité de l'entreprise) devront être complétées par l'employeur.

Description

La fiche spécifie des exigences de sécurité pour les arbres à cardan de transmission de la prise de force et leurs protections reliant les machines automotrices (ou tracteurs) au premier support fixe des machines réceptrices.



Législation, normes techniques et documents techniques de référence

- Décret législatif italien 81/08 modifications et intégrations suivantes (Tit. III chapitre I)
- D.P.R. 459/99 Décret législatif italien 17/2010

DOCUMENTATION d'accompagnement de la machine	Références
Déclaration de conformité à la Directive 2006/42/CE. S'applique à tous les arbres à cardan mis sur le marché après le 06.03.2010.	Décret législatif italien n. 17/2010 de mise en œuvre de la directive 2006/42/CE
Certificat de conformité à la directive 98/37/CE pour tous les arbres à cardan mis sur le marché ou en service du 21 septembre 1996 au 5 mars 2010.	D.P.R. 459/96 italien de mise en œuvre de la directive 89/392/CEE, 91/368, 93/44 et 93/68
Instructions pour l'utilisation, obligatoires pour toutes les machines mises sur le	D.P.R. 459/96 italien de mise en œuvre de la directive 89/392/CEE, 91/368, 93/44
	2006/42/CE
INFORMATION FORMATION ENTRAINEMENT ET HABILITATION À L'UTILISATION	Références
Documentation certifiant que l'opérateur en charge de l'utilisation de l'arbre à cardan a été informé, formé et entrainé.	Arts. 36, 37 et 73 du décret législatif italien 81/2008
ENTRETIEN	Références
Réaliser des opérations d'entretien afin de garantir la permanence des exigences de sécurité	Décret législatif italien 81/08, art. 71, alinéa 4, lett. a), point 2, alinéa 8, lett. b) et alinéa 9

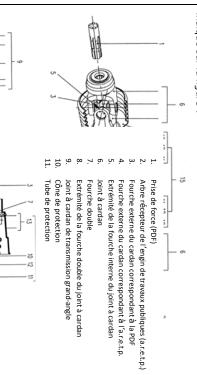
EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Enchevêtrement, pincement et cisaillement Lésions par contact non intentionnel avec des

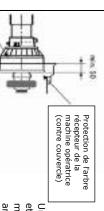
parties en mouvement

MESURE

indiqué sur la figure : L'arbre à cardan universel et l'arbre à cardan grand-angle doivent être équipés de protections pour les fourches et le tube télescopique comme



protection de la prise de force du tracteur doit être assuré. Un chevauchement axial entre le capot de protection de l'arbre à cardan et la



Couvercle de protection arbre à cardan

Un chevauchement axial d'au moins 50 mm doit être assuré entre le capot de protection de l'arbre à cardan et la protection de l'arbre récepteur de l'engin de travaux publiques (contre capot). Ce chevauchement minimal doit également être appliqué aux dispositifs de protection d'arbres à cardan de transmission grandangle et lors de l'utilisation d'embrayages ou d'autres composants.

Couvercle de protection arbre à cardan

Protection prise de force du

système d'accrochage (mousqueton) pour son ancrage aux parties fixes de la machine. L'arbre à cardan doit être équipé d'un système de retenue (chaine) pour empêcher la rotation de la protection de l'arbre à cardan. Le système de retenue doit être relié à la protection de l'arbre à cardan et muni d'un



RISQUE DE MANUTENTION MANUELLE DES CHARGES INFORMATION, FORMATION ET ENTRAINEMENT

- L'outil identifie les éléments minimaux d'information et de formation concernant les facteurs qui déterminent la présence du risque de pathologies biomécaniques de surcharge, en particulier dorso-lombaires, dérivant de la manutention manuelle de charges (MMC) et concernant les méthodes
- d'exécution correcte de celle-ci. À des fins d'information et de formation des travailleurs, cet outil complète le contenu des outils de support dans lesquels il est référencé Le contenu de cet outil de support peut également être utilisé pour mener un entrainement des travailleurs en rapport avec la MMC.

Définition et description du risque

kg ou plus. Par manutention manuelle de charges, on entend l'une des actions suivantes effectuées par un ou plusieurs travailleurs : soulever, tenir, poser, pousser, tirer, porter ou déplacer une charge de 3

blessures ou des fractures suite à un accident. Les dommages qui peuvent résulter de la MMC sont cumulatifs en raison de l'usure du système musculo-squelettique due au soulèvement et à la manutention continus, ou aigus comme des

facteurs de risque individuels, influent sur la probabilité de survenue d'un dommage dû à une MMC. Les caractéristiques spécifiques de chaque travailleur (sexe, âge, inaptitude physique, connaissance des tâches à accomplir, formation ou entrainement insuffisants ou inadéquats), qui sont des

Selon les indications des outils de support spécifiques, les travailleurs exposés aux risques de la MMC sont soumis à une surveillance sanitaire.

Élémer	Éléments à considérer	Modalités d'exécution correcte	
		Poids maximaux recommandés en kg :	
Poids de la charge	de poids s recommanc charge musc	HOMME FEMMES S 25 20	n manuelle des charges, la n, par exemple :
	ostéo-articulaire et la possible apparition de pathologie dorso-lombaires.		quipements sur roues ou d ; ; purnée.
	Elle empêche de tenir la charge le plus possible près du corps en fatiguant plus rapidement la musculature.	Lorsque vous soulevez une charge (même non encombrante) du sol, pliez les genoux, gardez un pied plus en avant que l'autre pour un meilleur équilibre, rapprochez l'objet	
Charge encombrante	Elle peut entrainer une réduction de la visibilité pendant le transport, ce qui augmente le risque de blessures dues aux chutes et aux chocs.	Les charges qui, en raison de leur taille, réduisent la visibilité pendant le transport doivent être déplacées à deux (2 travailleurs) ou à l'aide d'équipements.	
Charge difficile à saisir	Augmente le risque de blessures dues à la chute de charges. Soulever et déplacer des charges avec les poignets pliés augmente la fatigue musculaire.	La prise idéale pour soulever et porter une charge est celle qui comporte des points de préhension, par exemple : des poignées dans lesquelles on peut passer la main, des rainures pour les mains. Dans tous les cas, évitez de saisir avec le bout des doigts. Les charges doivent être déplacées avec les deux mains dans la poignée, avec un positionnement confortable des poignets.	réhension, les mains. ionnement
Charge instable ou asymétrique	Le transport de charges instables ou asymétriques sollicite davantage le système musculo-squelettique, notamment dans le cas de liquides dont le centre de gravité varie pendant le mouvement.	Vérifiez que le poids de l'objet à déplacer soit uniformément réparti et qu'il ne se déplace pas pendant le levage et le transport.	X

Charge prise, transportée ou déposée loin du corps Manutention avec rotation du tronc	Quand la charge est prise, transportée ou déposée en tenant les mains loin du corps, les muscles de fatiguent plus. Quand la charge est déplacée en tournant le tronc, il y a une plus grande sollicitation de l'apparat musculo-squelettique.	La charge doit être prise, transportée ou déposée en la tenant le plus possible près du corps. Ne tournez pas le tronc. Si besoin, tournez le corps tout entier en vous déplaçant sur les pieds.
Hauteur de déplacement du chargement	Dans le déplacement des charges, le quota de déplacement influe sur la fatigue musculaire.	Il convient de déplacer les charges : - avec le point de préhension et de dépôt à des hauteurs semblables ; - dans la zone comprise entre la hauteur des épaules et celle des mains, les bras étant tendus vers le bas ; - les points de préhension et de stockage ne doivent jamais se trouver à une hauteur supérieure à celle de la tête ou au-dessous du plancher.
Environnement	L'environnement dans lequel se déroulent les activités de MMC peut influer sur la fatigue musculaire et le risque de blessures (espaces pour la manutention, planchers, éclairage).	Avant de commencer la manutention : - éliminer les obstacles présents ou identifier le meilleur parcours pour les éviter afin de réduire le risque de trébucher et de se cogner ; - veillez à ce que les chaussures que vous portez aient une semelle antidérapante, soient correctement portées et attachées ; - en cas de mauvais éclairage, vérifiez que les zones où se dérouleront les déplacements soient libres.
	ut de la mar plus d'effort de l'objet en mouv	Pour un transport correct avec des brouettes, des chariots ou d'autres équipements sur roues - identifiez dès le début, le parcours le plus linéaire et sans obstacles ; - évitez les secousses et les changements de trajectoire avec des interruptions continues du transport ; - déplacez l'objet en exploitant le poids du corps : inclinez le corps en avant quand vous poussons et vers l'arrière quand vous firez :
Tirer et pousser les objets	Montées et descentes, surfaces mouillées, glissantes ou inégales comportent une augmentation de la fatigue musculaire et peuvent causer des blessures par perte de contrôle de l'objet déplacé.	quand vous poussez et vers l'arrière quand vous tirez je corps en avant quand vous poussez et vers l'arrière quand vous tirez ; - contrôlez que les équipements utilisés pour la manutention soient parfaitement en fonction (roues, poignées, éventuels systèmes de freinage,).

INFORMATION, FORMATION ET ENTRAINEMENT RISQUE PROVENANT D'AGENTS PHYSIQUES BRUIT

- L'outil identifie les éléments minimaux d'information et de formation concernant les facteurs qui déterminent la présence du risque de pathologies dues à l'exposition au bruit et les mesures de prévention et de protection à adopter.
- Le contenu de cet outil de support peut également être utilisé pour mener un entrainement des travailleurs en rapport au bruit.

Définition et description du risque

irritabilité) Les dommages qui peuvent se produire sur un individu suite à l'exposition à du bruit sont de type direct (réduction de la capacité auditive) et indirect (hypertension, fatigue, troubles du sommeil,

L'étendue des dommages dépend de la durée, du type d'exposition et de l'intensité du bruit auquel l'individu est exposé. Les

grandeurs suivantes sont prises en compte dans l'évaluation du bruit :

- doit être choisi pour représenter la situation actuelle s'il y a une différence de niveau dans le temps. 1. niveau d'exposition quotidienne au bruit (Lex,sh,) mesuré sur une journée de travail nominale de huit heures. Il se réfère à tous les bruits au travail, y compris les pics de bruit. Un jour
- 2. niveau d'exposition hebdomadaire au bruit (Lex,sh,) mesuré sur la base des niveaux d'exposition quotidienne au bruit pour une semaine nominale de cinq jours de travail de huit heures. Ce paramètre est utilisé dans le cas où le niveau d'exposition est très variable d'un jour à l'autre. Une semaine doit être choisie pour représenter la situation actuelle s'il y a une différence de niveau dans le temps. L'évaluation de l'exposition hebdomadaire au bruit est obligatoire si le niveau de bruit est très différent d'un jour à l'autre, étant entendu que les valeurs limites journalières ne doivent pas être dépassées.
- 3. pression acoustique de pic (ppeak), c'est à dire la valeur maximale de la pression acoustique instantanée (par exemple : le départ d'un avion, un coup d'une presse puissant, etc). Le décret législatif italien 81/08 établi deux valeurs limite d'exposition (niveau de pression sonore : LEX=87 dB(A) et niveau sonore de pic : ppeak=140 dB(C)), qui ne peuvent être dépassés. Dans le cas où ces limites seraient dépassées, l'employeur adopte immédiatement des mesures pour reporter l'exposition en-dessous de ces valeurs.
- En plus des valeurs limites, d'autres valeurs sont identifiées, sur la base desquelles l'employeur établit les différentes mesures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action supérieures de prévention et de protection : valeurs d'action superieures de prévention et de protection : valeurs d'action superieures de prévention et de protection : valeurs d'action superieures de prévention de la compart de protection de protection de la compart d'action superieures de prévention de la compart de la comp - LEX = 85 dB(A) et ppeak = 137 dB(C) - et valeurs d'action inférieures - LEX = 80 dB(A) et ppeak = 135 dB(C).

inférieures, l'employeur veille à ce que les travailleurs soient informés et formés en ce qui concerne les risques découlant de l'exposition au bruit L'employeur informe le travailleur de la valeur du niveau d'exposition au bruit auquel il est exposé. Dans les cas où l'exposition (journalière ou hebdomadaire) au bruit dépasse les valeurs d'action

valeurs d'action supérieures, tout en veillant à ce que les mesures de prévention soient mises en place : les équipements de protection individuelle, l'information et la Pour les activités impliquant de fortes fluctuations des niveaux d'exposition individuelle, l'employeur peut attribuer aux travailleurs une exposition au bruit supérieure aux

Élóm	Eléments à considéror	Mostros do prócoption of protoction
	Le bruit est principalement produit par	l es équinements de travail doivent être choisis narmi ceux qui émettent moins de hruit nossible en relation au travail à
	les équipements de travail.	effectuer.
	Les émissions sonores peuvent donc	Les équipements de travail sont maintenues afin de maintenir de bas niveaux d'émissions de bruit. Chaque
Équipements de travail	être réduites à la source par le choix	travailleur doit :
bruyantes	d'équipements moins bruyants ou par	 utiliser correctement les équipements de travail mis à sa disposition;
,	hrivantes des	 signaler immédiatement les anomalies identifiées ;
	équipements de travail, si possible.	 éviter d'effectuer de propre initiative des opérations ou des manœuvres non de sa compétence ou qui puissent compromettre sa sécurité et celle des autres travailleurs.
		L'exposition au bruit peut également être réduite en limitant sa durée et son intensité, en prévoyant une rotation entre
	L'exposition au bruit peut être réduite de	les différentes activités à effectuer et en adoptant des horaires de travail appropriés avec des périodes de repos
	manière suffisante par le bais d'une	Les travailleurs doivent exécuter les indications de l'employeur en ce qui concerne :
Organisation du travail	tienne compte aussi bien des activités à	• l'utilisation de méthodes de travail qui impliquent une exposition au bruit moins importante
	effectuer que des caractéristiques	• vérification et signalisation de tout effet négatif sur la santé dus à l'exposition au bruit (art. 184, alinéa 1, lettre
	spécifiques de chaque travailleur (comme	a));

troubles

éloignement ou blindage, si possible, de la source de bruit (compresseur, groupe électrogène, etc.) de la zone d'opération.

Signaux de sécurité	Zones ou travaux où le bruit dépasse les valeurs d'action supérieures.	Les zones où les travaux peuvent exposer les travailleurs à un bruit supérieur aux valeurs d'action supérieures sont indiquées par des panneaux appropriés. Ces zones doivent également être délimitées et leur accès limité, lorsque cela est techniquement possible, et justifié par le risque d'exposition.
Équipements de protection individuelle (EPI)	Si le bruit ne peut pas être réduit de manière suffisante par le biais d'interventions techniques et d'organisation, il faut utiliser des équipements de protection individuelle. Le choix de l'équipement de protection individuelle tient compte des exigences ergonomiques ou de santé de chaque travailleur. Les bouchons pour les oreilles, par	Quand les valeurs inférieures d'action de bruit (LEX = 80 dB(A), ppeak = 135 dB(C)) sont dépassées, les équipements de protection individuelle doivent être mis à disposition des travailleurs. Si l'exposition au bruit est égal ou au-dessus des valeurs supérieures d'action (LEX = 85 dB(A), ppeak = 137 dB(C)) l'utilisation des équipements de protection individuelle de l'ouïe est obligatoire. Les protecteurs auditifs doivent satisfaire aux exigences qui changent en fonction des activités à effectuer et des personnes qui les portent. Le choix des protecteurs auditifs doit également tenir compte des caractéristiques spécifiques de chaque travailleur, telles que la présence d'un conduit auditif étroit ou l'utilisation concomitante de lunettes ou d'autres EPI (casque, lunettes de protection, appareil respiratoire).
		 porter les équipements de protection individuelle, si prévu, et les utiliser de manière appropriée; signaler à l'employeur ou au responsable ou à la personne en charge tout défaut ou inconvénient que manifeste l'EPI mis à sa disposition; prendre soin de l'EPI mis à sa disposition et ne pas y apporter de modifications.
Utilisation des protecteurs auditifs	Dans les activités agricoles où les valeurs d'action inférieures du bruit sont dépassées, les travailleurs, auxquels sont attribués des EPI, reçoivent une formation spécifique à l'utilisation correcte des protecteurs auditifs et sont consultés pour leur choix.	L'équipement de protection doit être utilisé dès le début et pendant toute la durée des opérations qui exposent au bruit ; sinon, la protection effective peut être considérablement réduite. Typologie de protecteurs auditifs: Typologie de protec
Surveillance sanitaire	Dans les activités agricoles dans lesquelles les valeurs supérieures d'action de bruit sont dépassées, les travailleurs sont soumis à surveillance sanitaire.	Quand les valeurs supérieures d'action de bruit sont dépassées, l'employeur a l'obligation de nommer le médecin compétent. Les travailleurs dont l'exposition au bruit excède les valeurs supérieures d'action sont soumis à surveillance sanitaire qui s'effectue normalement une fois par an ou avec une périodicité différente selon les dispositions du médecin compétent. La surveillance sanitaire est étendue aux travaux exposés à des niveaux supérieurs aux valeurs inférieures d'action à leur demande et si le médecin compétent en confirme l'opportunité. Les travailleurs doivent se soumettre aux contrôles sanitaires ordonnés par le médecin compétent. Dans le cas où pendant les activités agricoles des substances ototoxiques (par ex. toluène, plomb, manganèse, alcool n-butilique) sont utilisées, la surveillance sanitaire est effectuée également en fonction de l'utilisation de substances ototoxyques

PHYSIQUES - VIBRATIONS RISQUE PROVENANT D'AGENTS **INFORMATION ET FORMATION**

- L'outil identifie les éléments minimaux d'information et de formation concernant les facteurs qui déterminent la présence du risque de pathologies dues à l'exposition à des vibrations et les mesures de prévention et de protection à adopter.
- Le contenu de cet outil de support peut également être utilisé pour mener un entrainement des travailleurs en rapport aux vibrations.

Définition et description du risque

L'exposition aux vibrations peut se produire au corps tout entier ou uniquement au système main-bras.

bras est généralement causée par le contact des mains avec la poignée d'outils manuels ou de machines conduits à la main. L'exposition aux vibrations au corps tout entier est généralement causée par l'exécution d'activités de travail à bord de moyens de transport ou de manutention alors que celle au système main-

au système main-bras sont des équipements comme les tondeuses, les motoculteurs, les scies à moteur, les débroussailleuses. Exemples de machines qui peuvent transmettre des vibrations au corps tout entier sont les tracteurs ou les moissonneuses-batteuses alors que des exemples de sources de vibrations transmises

Les problèmes de santé, en cas d'exposition à corps tout entier sont principalement ostéo-articulaires (lombalgies, discopathies, hernies discales, etc.).

Les problèmes de santé, en cas d'exposition à main-bras sont principalement neuro-vasculaires (syndrome de Raynaud ou « syndrome du doigt blanc », etc.).

d'information et de formation et de surveillance sanitaire. des valeurs d'action est prévue, en donne communication aux travailleurs exposés et garantit les mesures de prévention et protection, en particulier les équipements de protection individuelle, bases de données de l'INAIL ou des Régions ou, sinon, dans les informations fournies par le constructeur des équipements. L'employeur, si une exposition au risque de vibrations au-dessus **Le niveau d'exposition peut être évalué** à travers l'observation des conditions de travail spécifiques et la référence aux informations sur les équipements qu'il est possible trouver dans les

: Les grandeurs suivantes sont prises en compte dans l'évaluation du risque d'exposition aux vibrations

- Le décret législatif italien 81/2008 et modifications et intégrations suivantes établit certaines valeurs limites d'exposition qui ne peuvent pas être dépassées. Dans le cas où ces limites seraient 2. exposition hebdomadaire aux vibrations transmises au corps tout entier A(8): valeur moyenne des accélérations mesurées au courant d'une journée de travail nominale de 8 heures. 1. exposition journalière aux vibrations transmises au système main-bras A(8) : valeur moyenne des accélérations mesurées au courant d'une journée de travail nominale de 8 heures.
- = 20 m/s². Pour les vibrations transmises au corps tout entier, la valeur limite journalière sur les 8 heures est A(8) = 1,0 m/s² alors que celle pour des périodes brèves de Pour les vibrations transmises au système main-bras, la valeur limite journalière sur les 8 heures è A(8) = 5 m/s² alors que celle pour des périodes brèves de temps est A(8) dépassées, l'employeur adopte immédiatement des mesures pour reporter l'exposition en-dessous de ces valeurs.

Outre les valeurs limites, le décret législatif italien 81/2008 et modifications et intégrations suivantes identifie d'autres valeurs, en fonction desquelles l'employeur établit les différentes mesures de prévention et protection : valeur d'action journalière sur les 8 heures pour le corps tout entier - $A(8) = 0.5 \text{ m/s}^2$).

Si le niveau d'exposition journalier est très variable, il faut considérer le niveau journalier maximal récurrent.

temps est $A(8) = 1,5 \text{ m/s}^2$.

Équipements de travail qui produisent des vibrations	Élément
vibrations sont principalement produites par les équipements de travail. L'exposition aux vibrations peut, donc, être réduite à la source en choisissant des équipements de travail qui produisent le moindre niveau possible de vibrations.	Eléments à considérer
Les equipements de travail doivent être choisis parmi ceux qui emettent moins de vibrations possible en relation au travail à effectuer. Quand la limite d'action journalière est dépassée, l'employeur adopte immédiatement des mesures pour reporter l'exposition en dessous de ces valeurs, en fournissant aux travailleurs, dans le cas de vibrations main-bras, par exemple des équipements munis de poignées amortissantes avec revêtement thermo-isolant ou des gants anti-vibratiles qui protègent aussi du froid qui aggrave les dommages produits par les vibrations. En cas de vibrations au corps tout entier, l'employeur fournit des sièges amortissants à étalonner les équipements de travail sont à entretenir afin de maintenir de bas niveaux de vibrations produits, en vérifiant périodiquement l'usure des éléments amortissants. Chaque travailleur doit : utiliser correctement les équipements de travail mis à sa disposition ; en signaler immédiatement les anomalies identifiées ; éviter des opérations ou des manœuvres qui puissent compromettre sa sécurité et celle des autres travailleurs.	Mesures de prévention et protection

Si vib de de d'in frotection individuelle (EPI) ind exi	Cryanisation du qui travail car chi la la pré
Si le niveau d'émission de vibrations ne peut pas être réduit de manière suffisante par le biais d'interventions techniques et d'organisation, il faut utiliser des équipements de protection individuelle. Le choix de l'équipement de protection individuelle tient compte des exigences ergonomiques ou de santé de chaque travailleur.	L'exposition aux vibrations peut être réduite de manière suffisante par le bais d'une organisation du travail adéquate qui tienne compte aussi bien des activités à effectuer que des caractéristiques spécifiques de chaque travailleur (comme l'âge, la corpulence, les troubles précédents).
Dans le cas où la valeur d'action journalière (référée à main-bras ou corps tout entier) soit dépassée, les dispositifs de protection doivent être mis à disposition des travailleurs. Les EPI doivent satisfaire aux exigences qui changent en fonction des activités à effectuer et des personnes qui les portent. Dans le choix des EPI, il faut tenir compte également des caractéristiques spécifiques de chaque travailleur. Le travailleur a le devoir de : • porter les équipements de protection individuelle et les utiliser de manière appropriée ; • signaler à l'employeur tout défaut ou inconvénient que manifeste l'EPI mis à sa disposition ; • prendre soin de l'EPI mis sa disposition et ne pas y apporter de modifications.	L'exposition peut également être réduite au minimum en limitant sa durée et son intensité, en prévoyant une rotation entre les différentes activités à effectuer et en adoptant des horaires de travail appropriés avec des périodes de repos suffisantes. Les travailleurs doivent exécuter les indications de l'employeur en ce qui concerne : l'utilisation de méthodes de travail qui impliquent une exposition aux vibrations moins importante ; choix de méthodes de travail qui impliquent une exposition aux vibrations moins importante ; travail posté entre plusieurs personnes des travaux avec exposition à de forts vibrations ; contrôle et régulation des sièges des véhicules chaque fois que le conducteur change ; interdiction aux mineurs et aux femmes enceintes aux travaux qui exposent aux vibrations supérieures aux niveaux d'action.